



association sans but lucratif

## **CIRCULAIRE RELATIVE AUX MESURES APPLICABLES POUR LES GARDES A DOMICILE DU SERVICE KRANK KANNER DOHEEM**

Conformément aux recommandations sanitaires du gouvernement et à la loi Covid applicable depuis le 18 octobre 2021, le conseil d'administration et la direction de Femmes en détresse ASBL ont décidé d'appliquer le régime CovidCheck à toute personne à partir de l'âge de 12 ans accomplis présente lors d'une garde à domicile d'un enfant malade réalisé par une collaboratrice de Femmes en détresse ASBL, respectivement de rendre obligatoire la présentation d'un résultat négatif d'un test antigénique rapide certifié pour toute personne en-dessous de 12 ans.

Avant toute garde à domicile, les client/e/s doivent donc :

- Présenter, soit un résultat négatif d'un test PCR valable (valable 48 heures), soit un certificat de rétablissement (valable entre le 11e et 180e jour après la date du résultat du test PCR positif), soit un certificat de vaccination complet pour toute personne qui est présente lors de la garde à domicile et qui est âgée de plus de 12 ans ;
- Présenter un résultat négatif d'un test antigénique rapide certifié réalisé sur place pour toute personne présente lors de la garde à domicile et qui à moins de 12 ans.

Au cas où un/e client/e refuse de respecter ces consignes ou si une autre personne est présente lors de la garde, qui n'a pas suivi le protocole mentionné ci-avant, la collaboratrice de Femmes en détresse ASBL est obligée de mettre fin à la garde de l'enfant malade.

La direction et le conseil d'administration de Femmes en détresse ASBL